

Saint-Honoré, le 19 septembre 2025

Madame Kim Maloney
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station - Réponse à la question complémentaire de la séance du 17 septembre 2025 en après-midi

Madame,

Le 17 septembre dernier, la commission chargée de l'examen du projet présentement à l'étude s'est adressée à la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'obtenir des renseignements complémentaires concernant les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), ainsi que les résidus provenant des industries, commerces et institutions (ICI). En ce sens, vous trouverez ci-dessous, la réponse de notre institution.

Question 1 :

Veuillez indiquer les mesures pour réduire l'enfouissement CRD et ICI prises par la MRC du Fjord-du-Saguenay et les résultats obtenus.

Réponse :

Pour réduire l'enfouissement des CRD, la MRC du Fjord-du-Saguenay a réalisé ces actions au courant des dernières années :

- 2024 : Enlever certains conteneurs de 40 vg sur le territoire pour les remplacer par des conteneurs de déchets plus petits de 6 à 8 vg pour éviter les grosses matières, dont les CRD.
- 2023 à 2025 : Retirer certains conteneurs de 6 à 8 vg de déchets à certains endroits pour utiliser seulement des bacs roulants.
- En continue : Veille d'information sur les CRD diffusée sur les médias sociaux.
- 2023 à 2025 : Optimisation du réseau d'écocentres, notamment pour y accueillir les CRD.
- 2025 : Les ICI qui ne sont pas des entrepreneurs en construction sont acceptés aux écocentres pour venir y déposer leurs CRD.

Pour les prochaines années, la MRC du Fjord-du-Saguenay a prévu les actions suivantes dans son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030 :

- Objectif 4 : Favoriser la récupération des résidus CRD sur le territoire.
 - Mesure 11 : Améliorer les performances de récupération, et de valorisation des résidus de CRD des citoyens, des ICI et des organismes municipaux :
 - Encourager l'acheminement des résidus CRD (notamment des résidus de bois) vers les écocentres.
 - Informer, responsabiliser et sensibiliser les générateurs, sur les avantages de trier sur place, sur la gestion appropriée des résidus de CRD, et sur les matières acceptées, aux écocentres, entre autres, lors de l'émission des permis de CRD.
 - Promouvoir l'envoi des résidus de CRD récupérés, aux écocentres (citoyen) ainsi que ceux générés, par les entrepreneurs privés en construction, vers les centres de tri reconnus par RECYC-QUÉBEC.
 - Lors d'octroi de contrat par les municipalités, et MRC, inclure une clause technique particulière, aux documents d'appel d'offres exigeant à l'adjudicataire, de se départir des CRD vers des centres de récupération et de recyclage reconnus par le programme de RECYC-QUÉBEC.
 - Promouvoir la valorisation des agrégats provenant des bâtiments et des infrastructures (municipal et MRC), dans le cadre des travaux de construction et de réfection routière.

Pour réduire l'enfouissement provenant des ICI, la MRC du Fjord-du-Saguenay a réalisé ces actions au courant des dernières années:

- 2020 : Municipalisation des ICI.
- 2020 : Tarification incitative
- 2025 : Les ICI qui ne sont pas des entrepreneurs en construction sont acceptés aux écocentres pour venir y déposer leurs CRD et leurs autres matières, non issues de leurs activités commerciales.
- En continue : Service conseil pour aider les ICI à trier leurs matières convenablement et détourner la matière.
- 2023 à 2025 : Optimisation du réseau d'écocentres, notamment pour y accueillir les matières des petits ICI.
- 2025 : Aides financières provenant de la MRC et octroyées aux ICI ont maintenant des critères en GMR dans le pointage.
- 2025 : Dons et commandites provenant de la MRC ont maintenant des critères en GMR.

Pour les prochaines années, la MRC du Fjord-du-Saguenay a prévu les actions suivantes dans son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030 :

- Presque toutes les actions dans le PGMR 2023-2030 comprennent les ICI, autant que le secteur résidentiel, étant donné que les ICI sont municipalisés sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Pour les résultats, il est très difficile de quantifier le tout puisque nous n'avons pas de résultats au niveau des CRD, sauf ce qui est détourné via le réseau d'écocentres de la MRC du Fjord-du-Saguenay (1523 tm en 2023 et 1389 tm en 2024). Le seul indicateur que nous avons, est la baisse du taux d'enfouissement sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay en 2023 de 11%, qui s'est maintenu en 2024.